

Berne, le 20 juillet 2022  
**Communiqué de presse**

«Egalité»

## **Les personnes handicapées ne peuvent toujours pas vivre de manière autonome**

**La contribution d'assistance a déjà 10 ans. Pourtant seuls 10% des personnes avec handicap qui y ont droit vivent avec une assistance personnelle, faute de système d'assistance universel, de logements accessibles, de moyens financiers et de stratégie de désinstitutionnalisation. AGILE.CH et InVIEdual exigent la mise en œuvre de [l'article 19 de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées](#) (CDPH).**

La contribution d'assistance est une prestation de l'assurance-invalidité (AI). Elle permet aux personnes handicapées de mener une vie autonome dans leur propre logement, ce qui est une excellente chose. AGILE.CH et [InVIEdual](#) ont donc fêté comme il se doit les 10 ans de la contribution d'assistance en compagnie de nombreuses personnes en situation de handicap, le 2 juillet dernier à l'occasion de [la Conférence des président-es](#) d'AGILE.CH.

### **Prestations lacunaires**

Telle que conçue actuellement, la contribution d'assistance ne suffit pas pour permettre aux personnes en situation de handicap de mener une vie autonome et de participer à la société, comme le stipule l'article 19 CDPH. Cette lacune a été vertement [critiquée par le Comité de l'ONU](#) en charge d'examiner la Suisse en mars 2022.

### **Revendications d'AGILE.CH ET d'InVIEdual**

- Nous avons besoin d'une assistance universelle, abordables et correspondant aux besoins, ainsi que de logements accessibles.
- La Suisse a besoin d'une stratégie afin de mettre fin au placement des personnes avec handicap en institutions, même dans de petites résidences,
- ainsi que de mesures dotées de ressources financières et personnelles pour soutenir les personnes en institution qui choisissent de reprendre leur place dans la société.
- Il faut supprimer les obstacles administratifs liés à la contribution d'assistance. Cette prestation doit être plus accessible et conforme à la CDPH, pour permettre à davantage de personnes handicapées de vivre de manière autonome.
- Les [membres de la famille](#) doivent être rétribué-es pour leurs activités de soutien. Finalement, ce sont eux qui fournissent une part considérable des prestations d'aide, au détriment de leur vie professionnelle.
- Les personnes en situation de handicap et leurs organisations doivent être partie prenante dans tous les domaines qui les concernent, y compris le financement des structures dont elles ont besoin.



Participant-es de la Conférence des président-es d'AGILE.CH sur la contribution d'assistance  
© AGILE.CH/Mark Henley



Conférence des président-es d'AGILE.CH sur la contribution d'assistance. Table ronde – la contribution d'assistance au quotidien, ses avantages, ses défis. Quatre personnes concernées en débattent. © AGILE.CH/Mark Henley



Conférence des président-es d'AGILE.CH sur la contribution d'assistance. Dévoilement d'une plaque commémorative au Kocherpark © AGILE.CH/Mark Henley

**Contact:**

Simone Leuenberger, collaboratrice scientifique, AGILE.CH  
directrice d'InVIE dual Personnes avec handicap employant des assistant-es  
079 311 32 44 / [simone.leuenberger@agile.ch](mailto:simone.leuenberger@agile.ch) / [www.agile.ch](http://www.agile.ch)

Catherine Rouvenaz, secrétaire romande et porte-parole  
AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap  
079 237 65 02 / [catherine.rouvenaz@agile.ch](mailto:catherine.rouvenaz@agile.ch) / [www.agile.ch](http://www.agile.ch)

**AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap** s'engage pour l'inclusion, l'égalité et l'autonomie des personnes en situation de handicap depuis 1951. La faîtière défend les intérêts de ses 42 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par des personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que les proches.

**InVIE dual Personnes avec handicap employant des assistant-es** défend les intérêts des personnes avec handicap qui vivent avec une assistance. En tant qu'expert-es dans notre propre domaine, nous intervenons et nous impliquons partout où il est question de relations de travail avec du personnel assistant. La constitution de l'association est une initiative de personnes en situation de handicap vivant avec une assistance. Elle bénéficie du soutien en ressources humaines et financières d'AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap.